

La convocation a été adressée individuellement le 19 février 2025 à chaque Membre du Conseil d'Administration pour la réunion du 26 février 2025.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 26 février 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aixe-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni salle Pierre DESPROGES à Aixe-sur-Vienne, sous la présidence de Monsieur René ARNAUD.

Présents : René ARNAUD, Marie-Claire SELLAS, Christiane GADAUD, Monique LE GOFF, Catherine FEVRIER, Martine POTTIER, Christine TREILLARD, Ginette BUISSON.

Excusés : Patrick BENAYOUN, Caroline CHERBEIX, Raymonde BAUWIN RICHE, Wali NOURESTANI, Thierry LHERITIER

Secrétaire : Christelle MOUNET

Aucune remarque n'étant formulée sur le compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté.

Madame Christelle MOUNET annonce l'ajout d'un dossier de demande d'aide financière à l'ordre du jour. L'assemblée approuve ce rajout.

I – MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : MODIFICATION

Par arrêté n° 2/2025 en date du 21 janvier 2025, le Maire a nommé Monsieur Thierry LHERITIER en tant que membre du Conseil d'Administration du CCAS en remplacement de Monsieur Robert GAUTHIER qui avait démissionné en mai 2024. Monsieur Thierry LHERITIER représente le Secours Populaire.

Le Conseil d'Administration du CCAS est composé à ce jour de :

- 7 membres élus : René ARNAUD, Marie-Claire SELLAS, Patrick BENAYOUN, Christiane GADAUD, Monique LE GOFF, Catherine FEVRIER, Martine POTTIER
- 6 membres nommés : Christine TREILLARD (Club de Loisirs Aixois), Caroline CHERBEIX (Foyer d'Accueil Médicalisé), Raymonde BAUWIN RICHE (Secours Catholique), Ginette BUISSON (FNATH), Wali NOURESTANI (UDAF), Thierry LHERITIER (Secours Populaire)

II – MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE : MISE A JOUR

Les différents mouvements au sein du Conseil d'Administration conduisent à une mise à jour de la liste des membres de la Commission Permanente, elle est composée dorénavant des membres suivants :

- Le Président ou la Vice-Présidente
- 3 membres élus : Christiane GADAUD, Monique LE GOFF et Martine POTTIER
- 3 membres nommés : Christine TREILLARD, Raymonde BAUWIN RICHE et Thierry LHERITIER

La délibération 2025/1 est adoptée à l'unanimité.

III– PRESENTATION DES BILANS D'ACTIVITE 2024

Madame Christelle MOUNET présente les bilans d'activité 2024 du CCAS et du service de portage de repas à domicile.

Bilan d'activité du CCAS :

- le nombre de dossiers de demande d'aide sociale augmente
- 36 personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables, nombre en diminution malgré la communication faite sur les supports de communication communaux
- le nombre de domiciliations se maintient
- le nombre de PASS délivrés (piscine et Prévert) reste faible
- la revalorisation des quotients familiaux d'attribution des tarifs réduits restaurant scolaire a conduit à une forte augmentation du nombre de dossiers déposés et une nette augmentation du nombre de familles bénéficiaires de tarifs réduits
- aucun dossier de demande d'aide au paiement de la cantine scolaire n'a été déposé
- seules des aides aux séjours spécialisés ont été demandées

Madame Marie-Claire SELLAS a été informée qu'en raison de la forte augmentation du prix des séjours spécialisés beaucoup moins de séjours sont programmés. Madame Martine POTTIER précise que tout ce qui touche le handicap est très cher.

- le nombre de dossiers de demande d'aide financière diminue depuis 2022 et les demandes concernent en majorité des impayés d'énergie, de loyer ou charges et des découverts bancaires

Madame Martine POTTIER s'étonne que le nombre de dossiers diminue alors que la précarité est de plus en plus présente dans notre société. Madame Christelle MOUNET explique que les dossiers sont montés par les assistantes sociales de secteur et que toutes les personnes qui pourraient prétendre aux aides ne se tournent pas vers les services de la Maison du Département.

Madame Monique LE GOFF souhaiterait que soit précisé dans les bilans, le nombre de dossiers de demande d'aide concernant des personnes porteuses d'un handicap.

- 37 familles ont été aidées dans le cadre de l'aide sociale d'urgence
- la navette à destination des seniors a profité à cinq personnes
- le nombre de colis distribués aux aînés en fin d'année est similaire à celui de l'an dernier mais le nombre d'inscriptions au repas a augmenté
- le nombre d'avis de congés pour les logements HLM augmente

Madame Martine POTTIER demande quel est le rôle du CCAS concernant le logement social. Monsieur René ARNAUD explique qu'en tant que Maire il donne son avis lors des commissions d'attribution des logements situés sur la Commune.

Bilan d'activité du service de portage de repas à domicile :

- légère diminution du nombre de repas distribués en comparaison aux chiffres de 2023 avec une moyenne de 1653 repas par mois
- le nombre moyen de bénéficiaires est au plus haut car de plus en plus d'usagers ne prennent pas les repas tous les jours
- Aixe-sur-Vienne reste la commune où le plus grand nombre de repas est distribué
- le nombre de suspensions et arrêts du service est assez élevé en 2024, en comparaison aux années précédentes

Monsieur René ARNAUD souhaite connaître les communes, qui comme Aixe-sur-Vienne prennent en charge les repas fabriqués et non distribués (pour cause d'hospitalisation ou de décès). Il s'agit de Beynac, Bosmie-l'Aiguille et Saint-Priest-sous-Aixe.

IV – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Madame Christelle MOUNET présente le Rapport d'Orientation Budgétaire qui a été joint aux convocations des membres du CCAS. Les grandes lignes de ce rapport sont reprises avec les perspectives émises pour 2025.

Le Conseil d'administration a pris acte de la tenue, dans les conditions prescrites par la loi, du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2025 et des orientations définies.

La délibération 2025/2 est adoptée à l'unanimité.

V – MODIFICATION DE L'ANNEXE 1 DU REGLEMENT INTERIEUR DU CCAS : « REGLEMENT DES AIDES FACULTATIVES DU C.C.A.S. D'AIXE-SUR-VIENNE »

Le Conseil Municipal ayant fait évoluer le tarif du Pass Piscine lors de sa séance du 23 novembre 2024, la rubrique L'ACCES FACILITE AUX INFRASTRUCTURES DE LOISIRS : LES PASS PISCINE ET PREVERT doit être mise à jour comme suit :

➤ L'ACCES FACILITE AUX INFRASTRUCTURES DE LOISIRS : LES PASS PISCINE ET PREVERT

L'objectif est de lutter contre les exclusions et de favoriser les sorties en famille. Les PASS sont un vecteur d'insertion sociale et de cohésion familiale pour des familles connaissant des difficultés au quotidien.

✓ Conditions d'attribution :

Les PASS sont réservés uniquement aux habitants d'Aixe-sur-Vienne.

Les PASS ont un coût de 5,30€ par personne pour l'année, et sont délivrés sous condition de ressources (barème CCAS : $QF \leq 600$ €).

Remarque : Le PASS est gratuit pour les enfants dont le tuteur est déjà bénéficiaire.

Le PASS-Piscine ouvre droit à 40 entrées à la piscine d'Aixe-sur-Vienne.

Le PASS-Prévert ouvre droit à 8 entrées aux spectacles organisés par la municipalité.

✓ Pièces à fournir :

- pièce d'identité ou livret de famille (si enfants à charge)*
- justificatif de domicile*
- justificatifs de ressources.*

La délibération 2025/3 est adoptée à l'unanimité

VI – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION CHATAIGNERAIE LIMOUSINE

Il est fait un rappel sur l'objet de la convention : le CCAS se porte caution pour les personnes aixoises demandant une location de véhicule dans le cadre de la Plateforme mobilité 87.

La convention proposée par la Fédération Châtaigneraie Limousine dans le cadre de la location solidaire est présentée à l'assemblée.

La délibération 2025/4 est adoptée à l'unanimité

Les demandes de location sont, dans la plupart des cas, urgentes et, afin de ne pas entraver les besoins des usagers, l'étude de la demande de cautionnement doit être rapide, et ne nécessite pas un passage en Commission Permanente ou en Conseil d'Administration. Il est donc proposé la mise en place d'une délégation au Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, au Vice-Président.

La délibération 2025/5 est adoptée à l'unanimité

Madame Martine POTTIER demande si le CCAS est en relation avec la Mission Locale Rurale et s'il peut se porter caution également pour les jeunes qui y sont suivis.

Madame Christelle MOUNET précise que le CCAS peut se porter caution pour tout aixois majeur, sous conditions de ressources bien entendu.

Madame Monique LE GOFF ajoute que la Mission Locale Rurale est en relation avec la Fédération Châtaigneraie Limousine dans le cadre de la location solidaire de scooters principalement, de plus, la Mission Locale Rurale possède également un minibus qui permet à l'antenne d'Aixe-sur-Vienne d'assurer certains déplacements.

VII- DOSSIERS DE DEMANDE DE DOMICILIATION

Madame Christelle MOUNET présente les dossiers de demande de domiciliation.

N° dossier	QF	DEMANDE	AVIS
<i>1/26.02.2025 Délibération 2025/6</i>		Première demande de domiciliation	Favorable
<i>2/26.02.2025 Délibération 2025/7</i>		Renouvellement de domiciliation	Favorable

VIII - DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Madame Christelle MOUNET présente les dossiers de demande d'aide financière.

N° dossier	QF	DEMANDE	AVIS	AIDE ACCORDEE
<i>3/26.02.2025 Délibération 2025/8</i>	354	Demande d'aide financière de 219,00 € pour le paiement d'une taxe foncière	Favorable	219,00 €
<i>4/26.02.2025 Délibération 2025/9</i>	643	Demande d'aide financière de 300,00 € pour le paiement d'une facture d'énergie	Favorable	300,00 €

IX – QUESTIONS DIVERSES

Madame Marie-Claire SELLAS informe qu'une collecte supplémentaire de la Banque Alimentaire aura lieu le 11 avril 2025. Une équipe du CCAS assurera la collecte au LIDL d'Aixe-sur-Vienne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 11h00.